



N° D'IMPRIMÉ T91317107

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

SECURITEST

CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL																																																																																			
Contrôle technique périodique	24/04/2020	20389389																																																																																			
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																																				
Favorable	Défaillances mineures : 2.1.1.e.1. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Manque d'étanchéité 3.3.1.b.1. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé D 5.2.3.e.1. PNEU : Usure anormale ou présence d'un corps étranger ARD, ARG 5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu AVG, AVD 6.1.1.c.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion AVG, ARD, AVD, ARG 6.1.7.g.1. TRANSMISSION : Capuchon anti-poussière gravement détérioré AVG																																																																																				
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ																																																																																					
23/04/2022																																																																																					
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE																																																																																					
Contrôle technique périodique																																																																																					
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																																					
N° D'AGRÈMENT : S029T011																																																																																					
(9) RAISON SOCIALE : SAACO SECURITE																																																																																					
(3) COORDONNÉES : 20 ROUTE DE BREST 29000 QUIMPER Tél : 02 98 95 94 23 - Fax : 02 43 84 95 77																																																																																					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																																					
N° D'AGRÈMENT : 029C1176																																																																																					
NOM ET PRÉNOM : OLIVIER Quentin																																																																																					
SIGNATURE :																																																																																					
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation																																																																																			
	04/05/1998	04/05/1998																																																																																			
Marque	Désignation commerciale																																																																																				
PEUGEOT	106																																																																																				
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre																																																																																			
	M1	VP																																																																																			
Type/CNIT	Énergie																																																																																				
MPE000AB6020	ES																																																																																				
Document(s) présent(s)	Certificat d'immatriculation																																																																																				
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																																				
113002																																																																																					
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE																																																																																					
PROCÈS-VERBAL N° :	DATE :																																																																																				
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :																																																																																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à +8 m/km) :</td> <td colspan="4">+0.5 m/km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤ 30%) :</td> <td colspan="2">8 %</td> <td colspan="2">0 %</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">517 daN</td> <td colspan="2">322 daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>171 daN</td> <td>176 daN</td> <td>58 daN</td> <td>61 daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%) :</td> <td colspan="2">3 %</td> <td colspan="2">5 %</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>171 daN</td> <td>176 daN</td> <td>58 daN</td> <td>61 daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité global (≥50 %) :</td> <td colspan="4">55 %</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :</td> <td colspan="4">24 %</td> </tr> <tr> <td>Émissions à l'échappement</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>CO ralenti (≤0.5 %) :</td> <td colspan="4">0.15 %</td> </tr> <tr> <td>CO ralenti accéléré (≤0.3 %) :</td> <td colspan="4">0.26 %</td> </tr> <tr> <td>Lambda (0.97 à 1.03) :</td> <td colspan="4">1.019</td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :</td> <td colspan="2">-0.5 %</td> <td colspan="2">-1.6 %</td> </tr> </tbody> </table>						AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à +8 m/km) :	+0.5 m/km				Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	8 %		0 %		Forces verticales :	517 daN		322 daN		Frein de service					Forces de freinage :	171 daN	176 daN	58 daN	61 daN	Déséquilibre (<20%) :	3 %		5 %		Forces de freinage (efficacité) :	171 daN	176 daN	58 daN	61 daN	Taux d'efficacité global (≥50 %) :	55 %				Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	24 %				Émissions à l'échappement					CO ralenti (≤0.5 %) :	0.15 %				CO ralenti accéléré (≤0.3 %) :	0.26 %				Lambda (0.97 à 1.03) :	1.019				Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-0.5 %		-1.6 %	
	AVANT		ARRIÈRE																																																																																		
	G	D	G	D																																																																																	
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+0.5 m/km																																																																																				
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	8 %		0 %																																																																																		
Forces verticales :	517 daN		322 daN																																																																																		
Frein de service																																																																																					
Forces de freinage :	171 daN	176 daN	58 daN	61 daN																																																																																	
Déséquilibre (<20%) :	3 %		5 %																																																																																		
Forces de freinage (efficacité) :	171 daN	176 daN	58 daN	61 daN																																																																																	
Taux d'efficacité global (≥50 %) :	55 %																																																																																				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	24 %																																																																																				
Émissions à l'échappement																																																																																					
CO ralenti (≤0.5 %) :	0.15 %																																																																																				
CO ralenti accéléré (≤0.3 %) :	0.26 %																																																																																				
Lambda (0.97 à 1.03) :	1.019																																																																																				
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-0.5 %		-1.6 %																																																																																		

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré le procès-verbal.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1^{er} de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- La contre-visite doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois après le contrôle technique. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique est obligatoire. Lorsque la contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.